199	
GOI	JVERNEMENT
Liberté	
Égalité	
Fratern	ité

Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme

Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale

Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme

En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement		
1. Identificat	ion de la personne publique	responsable		
Dénomination				
SIRET/SIREN				
Coordonnées (adresse, téléph	none, courriel)			
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable				

Annexe II
Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)
Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)
2. Identification du PLU
2.1 Type de document concerné (PLU, PLU(i))
2.2 Intitulé du document
2.3 Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document
2.4 Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU
(((-)

2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique)			
O Contento de la vienification			
3. Contexte de la planification			
3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables			
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?			
□Oui			
□Non			
Si oui, nom du document et date d'approbation :			
Le territoire est-il couvert par un SCoT ?			
□Oui			
□Non			
Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :			
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?			

3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU
Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration □Oui □Non
Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale
Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ? □Oui
□Non
Si oui, préciser la date de l'actualisation
Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle

Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale □Oui □Non			
Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet			
or car, process on and a approximation of correspond			
4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine			
4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique			
4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU			
4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)			

4.2.2 Caractéristic	ques spatiales			
Superficie totale (en hectares)				
	Actuel	lement	Après é	volution
Superficie par zones	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire
zones U				
zones 1 AU				
zones 2 AU				
zones A				
zones N				
Total				
		de modération de s par le projet d'ai		
4.3 Caractéristic	ues de la procédi	ure		
-	objectifs de la prod			
	,			
4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions □Oui □Non				
	localisation et la s	uperficie		
, [1		

Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ulra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ? □Oui □Non
Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document
4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs □Oui □Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
4.3.4 La procédure a pour objet :
- de créer un espace boisé classé □Oui □Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
- de déclasser un espace boisé classé □Oui □Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
- de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers □Oui □Non

Si oui, préciser la localisation et les superficies
- de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier □Oui □Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
- de créer de nouvelles protections environnementales □Oui □Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
- de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels ☐Oui ☐Non Si oui, préciser les protections et leurs superficies
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,

4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet			
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet			
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : □Oui □Non			
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision			
issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité			
4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1)			
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet			
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : □Oui			
□Non			
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité			

4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur			
- Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la <i>rubrique 3.1,</i> intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document			
- Motif pour lequel le PLU est mis en d	compat	ibilité	
4.7 La procédure a des effets au-de	là dos	frantià	ros nationalos
□ Oui	ia ues	Hontie	res nationales
□Non			
Si oui, préciser les effets			
5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure			
5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :			
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne			
Les dispositions de la loi littoral			

Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)		
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement		
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement		
Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement		
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement		
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement		
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement		

Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement		
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier		
Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine		
Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine		
Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement		
Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)		

Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement						
Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme						
Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code						
Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier						
Autre protection						
5.2 Le ou les secteurs qui font l'obj concernés par :	5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :					
	Oui	Non	Si oui, précisez			
Les dispositions de la loi montagne						
Les dispositions de la loi littoral						

Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement			
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement			
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement			
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement			
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier			
Autre protection			
5.3 Le ou les secteurs qui font l'ob situent dans ou à proximité :	jet de	la proc	édure donnant lieu à la saisine se
	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)			

D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement		
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement		
D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement		
D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine		
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine		
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement		
D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)		
D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement		

D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme				
D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code				
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier				
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme				
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme				
Autre protection				
5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?				
□Oui □Non				
Si oui, précisez :				

6. Auto-évaluation

L'auto-évaluation doit **identifier** les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et **expliquer** pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).

7. Autres procédures consultatives				
7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées				
7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)				
7.3 Procédure de participation du public envisagée				
- enquête publique □Oui □Non				
- participation du public par voie électronique □Oui □Non				
- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures □Oui □Non				
Si oui, préciser lesquelles				
- autre, préciser les modalités				

8. Annexes					
8.1 Annexes obligatoires					
Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)					
Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations (<i>rubrique 2.5</i>).					
3 L'auto-évaluation (<i>rubrique 6</i>)					
Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i>					
8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant					
Veuillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent					
9. Engagement et signature					
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus					
(personne publique responsable)					
Fait à le,					
Nom Prénom					
Qualité					
Signature					